

DI. LXXII Nr. 1-4 — 2001 — T. LXXII n° 1-4

**ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE
ARCHIEF- EN BIBLIOTHEEKWEZEN IN BELGIË**

*Publié avec l'aide financière
des Services fédéraux
des Affaires scientifiques,
techniques et culturelles*

*Uitgegeven met de financiële hulp
van de federale diensten
voor wetenschappelijke, technische
en culturele aangelegenheden*

SOMMAIRE — INHOUD**ARTICLES — ARTIKELS**

L.-D. CASTERMAN, « <i>Ex Bibliotheca Casterman</i> ». <i>Esquisse(s) de parcours bibliographique(s) tounaisien(s)</i>	3
Jean-Paul FONTAINE, <i>De Reims à Liège : Gabriel Dessain (1685-1765), fondateur d'une dynastie d'imprimeurs et de libraires</i>	15
François FRÉDÉRIQUE, <i>Fatras ou collection raisonnée ? La Réserve précieuse des Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles</i>	39
Jean-François FUËG, <i>Le Musée du livre d'Oilet</i>	49
Bruno LIESEN, <i>Les Heures Joyeuse de la ville de Bruxelles, 1920-1978</i>	65
Roger NOËL, <i>L'inventaire du libraire montois Jean Havart en 1627</i>	91
R. PLISNIER, <i>La société des Bibliophiles de Mons des origines à 1914</i>	107
Claude SORGELOOS, <i>Un émule de Charles Nodier à Tournai : Frédéric Hennebert et le Bibliologue de la Belgique et du Nord de la France (1839-1842)</i>	123
Adrienne STENGERS-LIMET, <i>Une rencontre à Bruxelles. Gustave Flourens et Jean-Jacques Altmeyer</i>	165

COMPTES RENDUS — BOEKBESPREKINGEN	319
--	-----

COTE

INV 202/600



6501 100 6900

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE MONS DES ORIGINES À 1914

par

R. PLISNIER

Les sociétés de bibliophiles apparaissent en Belgique après l'indépendance. Il y en aura une à Gand (1839), à Liège (1863), à Bruxelles (1865) et à Anvers (1878) (1). Mais la première d'entre elles fut fondée à Mons en 1835. Dénommée à l'origine Société des Bibliophiles de Mons - ce n'est qu'à partir de 1841 qu'elle prendra le titre de Société des Bibliophiles belges, séant à Mons - elle regroupait des amis du livre (2). Ils s'étaient fixés pour buts de publier des documents historiques ou littéraires inédits et de réimprimer des ouvrages devenus rares, en donnant la préférence à Mons et au Hainaut (3).

L'apparition d'une telle société à Mons n'est pas le fait du hasard. À l'époque de sa création, il y avait en ville sept imprimeurs actifs (4). Plusieurs libraires fournissaient également les amateurs. Outre la bibliothèque publique, riche en impressions

(1) M.-A. ARNOULD, *Le travail historique en Belgique des origines à nos jours*, Bruxelles, s.d., p. 86 ; F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1959, p. 73 ; H. LIBRECHT, "Les sociétés de bibliophiles", in: *Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique des origines à nos jours*, t. 6, Bruxelles, 1934, pp. 81-91.

(2) Sur l'histoire de cette société, voir les registres des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles ; *Bulletins de la Société des Bibliophiles belges (B.S.B.B.)* ; A. WINS, "Notice sur la Société des Bibliophiles belges", in: *B.S.B.B.*, pp. 105-119 ; *Cent-cinquantième anniversaire. Livre jubilaire*, Société des Bibliophiles belges séant à Mons, Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mons, 1985 (contribution de M. FRANCAERT).

(3) *Règlement de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons*, s.l., 1856, art. 1. La Société des Bibliophiles liégeois, fondée le 15 mars 1863, se donnera un but semblable : publication de manuscrits ou imprimés devenus rares concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liège. *Centenaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois. Liber memorialis 1863-1963*, Société des Bibliophiles liégeois, 1964, pp. 18-19 (rapport du secrétaire Pierre Hanquet).

(4) Nicolas-Joseph Capron, la veuve de Philippe-Joseph Tahon, Félix-Joseph-Auguste Jevonois, Adolphe Piérart, Louis Monjot, Emmanuel Hoyois et Joseph Lelong. L'année précédente, deux autres avaient cessé leurs activités : Henri-Joseph Hoyois et la veuve d'Auguste-Joseph Lelong.

anciennes, quelques particuliers possédaient de belles collections de livres. Delmotte, Chalon, Delecourt et H. Rousselle étaient de ceux-là, de même que Henri-Joseph Hoyoïs (1773-1841) et son fils Emmanuel (1799-1887), auteur notamment d'une notice sur l'imprimeur et humaniste Josse Bade (5) et qui avait hérité de son père le goût des livres anciens et son intérêt pour l'histoire de l'imprimerie (6).

Des relieurs au savoir-faire bien établi œuvraient dans la capitale du Hainaut, comme François Risce (1800-1845), François Hackl (1806-1844), la famille Landa et surtout Ildephonse Masquillier (1803-1842) qui, formé peut-être chez Deflinne à Tournai (7), s'est illustré dans tous les genres, du modeste cartonnage à la reliure plein cuir ornée d'un décor romantique à la cathédrale ou de fers rocaille (8). Tous ces éléments mis ensemble constituaient un terreau favorable à l'éclosion d'une société d'amateurs de livres et de textes rares.

La Société des Bibliophiles de Mons est fondée le 4 avril 1835, par un petit groupe de Montois réunis autour du bibliothécaire de la ville, Henri Delmotte. À ses côtés siègent Renier Chalon, les avocats Charles Delecourt et Adrien Letellier, le libraire Martin Leroux et l'imprimeur Emmanuel Hoyoïs. Leur première assemblée est consacrée à l'approbation du projet de règlement préparé par Delmotte et Chalon qui, durant la même séance, sont élus respectivement président et secrétaire. Les fondateurs décident ensuite du format dans lequel paraîtront leurs publications et tranchent en faveur de l'octavo

(5) Josse Bade, 1462-1535, était originaire du Brabant et travailla à Paris de 1503 à sa mort.

(6) Sur les Hoyoïs, voir Éd. PONCELET et E. MATTHIEU, *Les imprimeurs montois*, Mons, 1913, pp. 152-154 et 163-165 ; Ad. MATHIEU, *Biographie montoise*, Mons, 1848, pp. 192-200.

(7) Cl. SORGELOOS, *Les Deflinne : quatre générations de libraires et relieurs à Tournai aux XVIIIe et XIXe siècles*, Bruxelles, 1997, p. 154.

(8) Sur les relieurs montois, voir H. DUBOIS D'ENGHIEN, *La reliure en Belgique au dix-neuvième siècle. Essai historique suivi d'un dictionnaire des relieurs*, Bruxelles, 1954, pp. 172-173, 183-184, 189-194 et 205 ; on trouvera également des informations dans Cl. SORGELOOS, "Relieurs et reliures en Hainaut", in: *La Bibliothèque de l'Université de Mons-Hainaut 1797-1997*, catalogue d'exposition, Université de Mons-Hainaut, 1997, pp. 197-210 ; sur Masquillier voir aussi *Biographie nationale*, t. 33, Bruxelles, 1966, col. 480-482 (notice de P. CULOT).

gothique (9). Enfin, ils se prononcent sur les premières impressions : le règlement et un manuscrit inédit intitulé *Gouvernement du pays d'Haynnau, depuis le trépas de l'archiduc Albert, d'heureuse mémoire 1621*, tiré des archives du comté.

La naissance de cette nouvelle société à Mons fut bien accueillie par l'*Industriel du Hainaut* (10) qui mit en avant le rôle qu'elle pouvait jouer et, annonçant sa première publication, signalait "de quels précieux documents des travaux de ce genre, entrepris partout où il y a des dépôts d'archives ou de riches bibliothèques à explorer enrichiraient l'histoire politique et l'histoire littéraire". Le journal ajoutait que la nouvelle association avait reçu les encouragements du littérateur et bibliographe dijonnais Etienne-Gabriel Peignot (1767-1849) et de Charles Nodier (1780-1844), écrivain et bibliothécaire à l'Arsenal, fondateur, en 1834, du *Bulletin du bibliophile*.

La société montoise a été constituée à l'image de celle des Bibliophiles français de Paris (11), avec quelques nuances cependant. La société française fut fondée en 1820, par des personnalités telles que le marquis René de Chateaugiron (1774-1848), conseiller général de la Seine, l'auteur dramatique Pixérécourt (1773-1844), l'entomologiste et géographe Charles Walckenaër (1771-1852) ou encore le magistrat et littérateur Charles de Morel de Vindé (1759-1842). Elle ne comptait à l'origine que vingt-quatre membres qui se réunissaient deux fois par an, chaque fois chez un des membres, et payaient une cotisation de cent francs, ce qui ne devait pas paraître excessif dans une société dont les membres étaient fortunés.

L'objet de la Société des Bibliophiles français était la publication d'ouvrages français inédits ou devenus rares ou enco-

(9) Les premiers volumes publiés par les Bibliophiles de Mons avaient un format de 23,5 cm x 15 cm. L'octavo, jugé "commode et portatif", avait été adopté par la Société de l'histoire de France fondée en 1833. Celle-ci destinait ses publications à un public large, pas seulement aux savants, mais à tous ceux qui s'intéressaient au passé national. L. THEIS, "Guizot et les institutions de mémoire", in: *Les lieux de mémoire*, II, *La nation*, t. 2, Paris, 1986, p. 580.

(10) *L'Industriel du Hainaut*, 12 décembre 1835, p. 1.

(11) R. HESSE, *Histoire des sociétés de bibliophiles en France de 1820 à 1930*, t. 1, *Les sociétés parisiennes d'avant-guerre*, Paris, 1929, pp. 3-12 ; G. DE BROGLIE, "La Société des bibliophiles français au XIXe siècle", in: *Bulletin du bibliophile*, 1994, n° 2, pp. 401-408.

re d'ouvrages de langue étrangère, mais en traduction française. Toutes les propositions de publication étaient soumises à une commission de cinq membres qui faisait rapport à une assemblée générale à laquelle revenait la décision finale.

Pour être admis dans la Société des Bibliophiles français, il fallait fournir un travail susceptible d'être publié dans les *Mélanges*. À partir de 1829, la série des *Mélanges* étant close, les travaux sont publiés séparément. Ils pouvaient être d'un intérêt limité et se résumaient parfois à la publication, sur une page ou deux, de l'un ou l'autre document manuscrit extrait de la collection du candidat.

À l'origine, les Bibliophiles montois étaient au nombre de vingt-cinq mais tous les sièges n'ont pas été pourvus dès le début. Il fut en effet décidé, lors de la première réunion, que trois places resteraient vacantes pendant au moins un an. Ce nombre restreint de membres suscita des critiques, notamment de la *Gazette de Mons* (12) qui aurait souhaité que le nombre de sociétaires soit étendu "en choisissant dans notre ville, soit au dehors, des hommes instruits et influents".

Lors de la séance du 26 avril 1889, un membre proposera de porter le nombre de sociétaires à cinquante. Il faudra attendre 1893 pour que cette modification soit adoptée et transcrite dans le règlement. Par la même occasion, le bureau, jusque là composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, est étoffé d'un second vice-président (13).

Pour faire partie de la Société montoise, il suffisait d'adresser une demande et que la candidature soit soutenue par deux membres. Dès qu'un siège devenait vacant, une élection à deux tours était organisée et le candidat qui obtenait deux tiers des voix l'emportait. Les sociétaires payaient une somme de vingt francs dès leur entrée et, ensuite, une cotisation annuelle du même montant (14). Lors de la révision des statuts, en 1893, il ne sera

(12) *Gazette de Mons*, 2 février 1842, p. 1.

(13) Les Bibliophiles liégeois étaient 30 lors de la fondation de leur société et 50 dès l'année suivante (1864). Ce nombre sera porté à 70 en 1883, à 75 en 1884 et à 100 après la Première Guerre mondiale. *Centenaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois ...*, pp. 25-26, 28 et 71.

(14) Article 4 du règlement ; *La Revue, journal de la province de Hainaut*, 21 novembre 1835, p. 2.

plus question de mise d'entrée et la cotisation sera ramenée à quinze francs (15). Ces montants étaient inférieurs à ceux demandés, par exemple, chez les Bibliophiles liégeois qui acquittaient une cotisation annuelle de vingt-cinq francs - elle passera à cinquante francs en 1921 - mais il est vrai sans mise d'entrée (16).

Cet adoucissement relatif des conditions financières d'accès qui s'accompagne d'une augmentation du nombre de membres, sans pour cela abandonner le "numerus clausus" - on passe de vingt-cinq à cinquante sièges - est une opération financière. En diminuant de cinq francs la cotisation annuelle, tout en doublant le nombre de membres, la Société s'assurait une rentrée théorique de 750 francs par an au lieu de 500 précédemment. Le recrutement social ne fut pas modifié après 1893.

Vingt-trois personnes ont occupé un siège à la Société des Bibliophiles dès l'année de la création. Outre les fondateurs déjà évoqués, il faut citer Joseph-Louis de Chênedolé (1787-1862) (17), professeur au collège de Liège, bibliothécaire puis secrétaire de la Société d'Émulation et qui, en 1850, succède à Reiffenberg à la tête du *Bulletin du bibliophile belge* ; Anselme Decourtray, un médecin établi à Mons ; Auguste Baron (1794-1862) (18), successeur de Charles Delecourt décédé en 1835, qui fut professeur à l'Athénée de Bruxelles et un des fondateurs de l'Université libre de Bruxelles où il enseigna l'histoire de la littérature avant de professer à Liège à partir de 1849 ; Frédéric de Reiffenberg (1795-1850) (19), historien prolixe et parfois superficiel, conservateur à la Bibliothèque de Bourgogne en 1821 et professeur à Liège en 1836 ; Benoît De Rive, industriel à Hautmont ; Bruno Renard (1781-1861) (20), architecte tournaisien, professeur à l'Académie de dessin de sa ville et membre de l'Académie royale en 1847 ; Arthur Dinaux (1795-

(15) *Règlement de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons*, Mons, 1894, art. 4.

(16) *Centenaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois ...*, p. 56.

(17) *Biographie nationale*, t. 4, Bruxelles, 1873, col. 53-54 (notice d'É. VARENBERGH).

(18) *Biographie nationale*, t. 29, Bruxelles, 1956, col. 204-212 (notice de G. CHARLIER).

(19) *Biographie nationale*, t. 18, Bruxelles, 1905, col. 887-918 (notice de J. STECHER) ; *L'Iconographie montoise*, Mons, 1860 (notice de A. QUETELET).

(20) Renard était aussi l'architecte du Grand-Hornu. E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, t. 2, Enghien, 1902-1905, pp. 275-276 ; G. LEFÈVRE, *Biographies tournaisiennes XIXe-XXe siècles*, Tournai, 1990, pp. 218-219.

1864) (21), bibliophile et littérateur français, auteur d'une *Bibliographie cambraisienne* (1822) et fondateur de la revue *Les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique* ; Victor François (1790-1868), le premier président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut ; l'archiviste Louis Gachard (1800-1885) (22) ; Frédéric Hennebert (1800-1857) (23), professeur à l'Athénée de Tournai et cofondateur en 1846 de la Société historique et littéraire de Tournai ; l'imprimeur Henri Hoyois (1773-1841) (24), auteur d'un *Musée bibliographique* ; André Le Glay (1785-1863), archiviste du département du Nord ; Aimé Leroy, avocat et bibliothécaire de la ville de Valenciennes ; Mathieu Polain (1808-1872) (25), historien et archiviste liégeois ; Maurice Ranscelot, député permanent de la province de Hainaut ; Sylvain van de Weyer (1802-1874) (26), juriste et diplomate qui occupa un poste de conservateur à la section des manuscrits à la Bibliothèque de Bourgogne ; l'avocat montois Camille Wins.

De la fondation à 1914, 132 personnes ont occupé un siège à la Société des Bibliophiles de Mons (27). Les professionnels du livre et des archives y étaient bien représentés puisque vingt-deux membres exerçaient la profession de bibliothécaire ou d'archiviste. Comme le souligne Jean-Pierre Chaline (28), ces personnes constituent les "piliers" des sociétés savantes, on les rencontre surtout dans celles, historiques ou littéraires, où ils siègent fréquemment aux côtés des représentants du monde de l'ensei-

(21) *Dictionnaire de biographie française*, t. 11, Paris, 1967 (notice de R. LIMOUZIN-LAMOTHE) ; J. DELECOURT, *Notice sur Arthur Dinaux, publiée par la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons*, Mons, 1866.

(22) *Biographie nationale*, t. 29, Bruxelles, 1956, col. 585-608 (notice de J. CUVELIER).

(23) G. LEFÈVRE, *Biographies tournaisiennes XIXe-XXe siècles*, Tournai, 1990, pp. 136-137.

(24) Éd. PONCELET et E. MATTHIEU, *Les imprimeurs montois*, Mons, 1913, pp. 152-154.

(25) *Biographie nationale*, t. 17, Bruxelles, 1903, col. 897-901 (notice de S. BORMANS).

(26) *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, 1936-1938, col. 245-273 (notice de H. VANDERLINDEN).

(27) Le relevé des membres a été effectué à partir d'une liste publiée dans *Société des Bibliophiles belges séant à Mons. Règlement. Membres. Publications. 1835-1985*, Duculot, 1986.

(28) J.-P. CHALINE, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIXe-XXe siècles*, Paris, 1998, p. 180.

gnement (29). La Société des Bibliophiles a compté en son sein plusieurs membres de la Commission royale d'histoire. Outre Reiffenberg et Gachard, il y aura Pierre De Ram (1804-1865), recteur de l'Université de Louvain, les archivistes Léopold Devillers (1830-1910) et Édouard Poncelet (1865-1947) ainsi qu'Alfred Cauchie (1860-1922), professeur à l'Université de Louvain (30). Aux professions déjà mentionnées, on peut encore ajouter six imprimeurs. Par ailleurs, trois personnes sont simplement renseignées comme bibliophiles. Les avocats et les magistrats aussi y étaient nombreux (respectivement dix-neuf et onze). À l'inverse, on n'y rencontrait qu'assez peu de représentants des sciences exactes ou appliquées : deux médecins, trois ingénieurs, deux architectes et un pharmacien. Le monde des affaires en était également presque absent, puisqu'on ne comptait que deux industriels dont Raoul Warocqué (31). Par contre, un milieu social bien représenté était celui de la noblesse. Pour la période envisagée, quinze membres (11 %) portent un titre de noblesse, du modeste écuyer au prince, soit presque autant que les fonctionnaires et les professeurs réunis (respectivement onze et sept). Le siège n° 1, par exemple, à l'origine occupé par Henri Delmotte, semble, à partir de 1867, dévolu à titre héréditaire aux princes de Croy Solre qui l'occupent jusqu'en 1932, après quoi il passe au prince de Croy et du Rœulx et ensuite aux Ligne. À la Société des Bibliophiles liégeois, un siège est réservé depuis 1868 à un membre de la famille royale et plusieurs fauteuils se transmettent depuis le XIXe siècle au sein de grandes familles (32).

(29) Évoquant la situation de l'histoire dans la seconde moitié du XIXe siècle, Henri Pirenne écrivait : "l'érudition passait pour un passe temps d'amateurs ou une occupation réservée aux archivistes et aux bibliothécaires et se confondant avec leurs fonctions". *La Commission royale d'histoire 1834-1934*, pp. 46-47.

(30) La Société des Bibliophiles liégeois compta elle aussi dans ses rangs plusieurs membres de la Commission royale d'histoire tels Stanislas Bormans, Édouard Poncelet, Sylvain Balau, Godefroid Kurth et Henri Pirenne. *Centenaire de la Société des Bibliophiles liégeois ...*, p. 45.

(31) Sur Raoul Warocqué bibliophile, voir P.-J. FOULON, *Raoul Warocqué (1870-1917) collectionneur de livres illustrés français contemporains*, Musée royal de Mariemont, 1991. Raoul Warocqué est admis à la Société des Bibliophiles le 28 février 1904, à l'initiative de Léon Losseau et il y siège jusqu'à son décès. La période de son adhésion correspond à un moment de sa vie que P.-J. Foulon appelle "le règne de la haute bibliophilie" et durant lequel il va donner plus d'ampleur à sa bibliothèque. Warocqué sera aussi mêlé aux discussions qui mèneront, en 1910, à la création de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique.

(32) *Centenaire de la Société des Bibliophiles liégeois ...*, p. 26.

On remarque l'absence de femmes, bien qu'elles ne soient pas exclues statutairement. En France aussi au XIXe siècle, l'élément féminin est pratiquement ignoré (33) même si la Société des Bibliophiles français avait dès sa création réservé plusieurs sièges aux femmes. À Mons, des trois sociétés savantes nées après 1830 (34), celle des Bibliophiles est la plus misogyne ou la plus conservatrice. La première femme à y occuper un siège sera Germaine Faider-Feytmans, conservateur du Musée royal de Mariemont, entrée le 20 février 1949. Dans les deux autres sociétés savantes de la ville, la présence féminine existe au XIXe siècle, même si elle reste exceptionnelle (35).

Plusieurs sièges ont été occupés par des institutions comme la Société des Bollandistes, le British Museum ou les bibliothèques nationales de Bruxelles, de Paris, de Vienne, de Berlin et de Saint-Petersbourg.

Les membres étaient majoritairement de nationalité belge, mais la Société des Bibliophiles a admis en son sein des étrangers qui tous étaient Français (12) et, à l'exception de deux Parisiens, originaires du Nord (36). On veillera cependant, au cours du XIXe siècle, à ce qu'il y ait toujours des Montois, car ils pouvaient plus aisément se rendre aux réunions (37).

Jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, six présidents se sont succédé à la tête de la Société. Le premier, Henri Delmotte décède en 1836 et est remplacé par Renier Chalon.

(33) J.-P. CHALINE, *Sociabilité et érudition* ..., pp. 122-125 et 202-205.

(34) Il s'agit, outre la Société des bibliophiles, de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut (1833) et du Cercle archéologique (1858).

(35) Même constat au XIXe siècle à l'Institut archéologique liégeois. En 1925, les femmes n'y représentaient encore que 8,72 % de l'effectif total des membres. F. CORTHALS, "L'Institut archéologique liégeois 1850-1950. Une réelle modernité au XIXe siècle", in: *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, CIV, 1992, pp. 69-70. Sur cet Institut, on consultera également du même auteur : "L'influence de la vie associative sur la vie culturelle belge dans la seconde moitié du XIXe siècle : le cas de l'Institut archéologique liégeois", in: *Le congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, Congrès de Liège, 20-23 VIII 1992, t. 2, Liège, 1994, pp. 535-544.

(36) Jean-Pierre Chaline (*Sociabilité et érudition* ..., pp. 97-98) remarque que le Nord est une région de France qui, au XIXe siècle, semble favorable à l'érudition.

(37) Voir à ce sujet, par exemple, l'intervention du vice-président Adrien Letellier lors de la réunion du 2 février 1857. Le nombre de sociétaires résidents ayant diminué depuis quelques temps, il incitait ses collègues à élire autant que possible des membres habitant Mons.

Celui-ci exercera la présidence la plus longue de l'histoire de la Société puisqu'il restera en poste jusqu'à sa mort survenue en 1889. Il a pour successeur l'imprimeur et éditeur montois Hector Manceaux (1831-1894) (38).

Léon Dolez (1837-1902) (39), qui remplace Hector Manceaux en 1893, est un juriste. Magistrat érudit, il se doublait d'un artiste qui a laissé à la postérité de nombreux dessins, aqua-relles et gravures. Son œuvre est d'une grande valeur documentaire car Dolez a représenté des monuments et des coins pittoresques de sa ville, aujourd'hui disparus.

Un autre juriste est appelé à succéder à Léon Dolez en 1903 : Jules de le Court (1835-1906) (40). Jules de le Court s'est intéressé à l'ancien droit coutumier du Hainaut et a publié plusieurs recueils de textes légaux anciens. En 1876, en collaboration avec Edmond Picard, il fonde les *Pandectes belges*. Il est également l'auteur d'un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés en Belgique* et a donné plusieurs notices pour la *Biographie nationale*. Il occupa le fauteuil de président de la Société des Bibliophiles de 1903 à 1906.

En 1907, l'avocat Alphonse Wins remplace Jules de le Court. Il était le fils de Camille Wins qui figurait au nombre des fondateurs de la Société.

Le règlement imprimé en 1856 prévoyait quatre assemblées générales par an (art. 8). Le règlement de 1893 ramène ce nombre à deux (art. 6). Nous ne disposons pas d'information sur les dispositions en cette matière existant dès l'origine. Un relevé, opéré à partir des registres des séances et délibérations de la Société, nous amène à constater que ces exigences n'ont été que rarement respectées. Si, au début, les sociétaires ont déployé une grande activité - jusqu'à sept ou huit réunions par an - le nombre

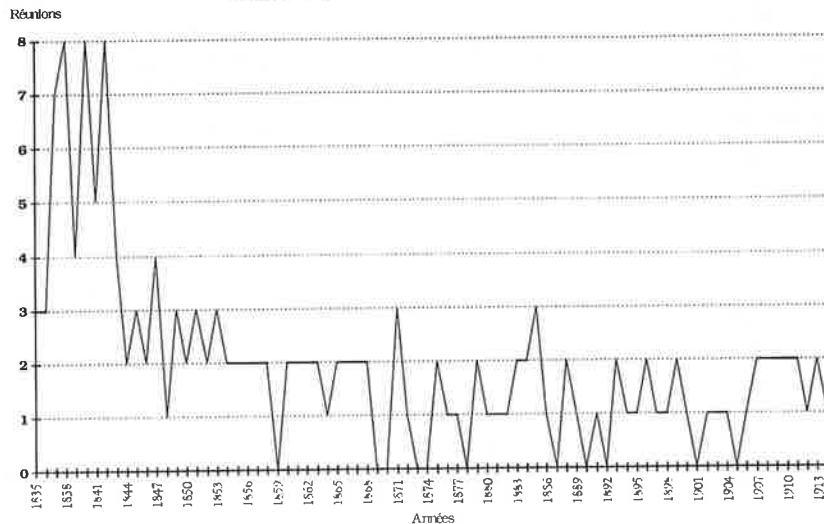
(38) Éd. PONCELET et E. MATTHIEU, *Les imprimeurs montois*, Mons, 1913, pp. 174-176 ; E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, t. 2, Enghien, 1903, p. 126 ; Ed. CHARLES, "La librairie Manceaux de Mons sous la direction de M. Hector Manceaux", in: *Bulletin de la Société liégeoise de Bibliographie*, t. 1, 1892, pp. 167-176 ; "Hector Manceaux", in: *B.S.B.B.*, pp. 159-162.

(39) Archives de la Ville de Mons (A.V.M.), Époque contemporaine, n°s 1849 et 2055 ; *Le Hainaut*, 7 juin 1902, p. 2 ; Léon Dolez, dans *B.S.B.B.*, pp. 163-166.

(40) *Biographie nationale*, t. 30, Bruxelles, 1958, col. 291-294 (notice de G. DE LE COURT) ; "Jules de le Court", in: *B.S.B.B.*, pp. 167-173.

de celles-ci retombe assez rapidement et, après 1853, il est rarement supérieur à deux.

Société des Bibliophiles. Nombre de réunions annuelles (1835-1914)



La Société ne possédait pas de local. À chacune des séances, les bibliophiles habitant Mons recevaient tour à tour leurs collègues. Les réunions étaient consacrées principalement à des discussions portant sur les documents à faire imprimer. Les manuscrits proposés pour la publication étaient soumis à une commission composée de deux membres chargés d'examiner la proposition et de faire rapport devant leurs collègues. Lors des réunions, il était aussi procédé à la présentation des candidats et à leur élection lorsqu'un siège était vacant.

Au début du XXe siècle, ces réunions prennent progressivement une nouvelle tournure. Des membres font à leur collègues des communications basées sur leurs propres recherches. Le 8 juillet 1906, Édouard Poncelet, conservateur des Archives de l'État à Mons, fait un exposé sur le drapeau des volontaires du Hainaut en 1790. Le 23 novembre 1913, Émile Hublard, bibliothécaire de la Ville et l'ingénieur Léon de Sailly font connaître le résultat de leurs investigations sur l'imprimeur montois Gaspard Migeot (1630-1703) et le *Nouveau Testament* dit de Mons, que

celui-ci aurait fait paraître en 1667 (41). Quant à l'avocat Léon Losseau, il consacre un exposé, le 12 juillet 1914, à la légende de la destruction par Arthur Rimbaud de l'édition princeps d'*Une saison en enfer* dont il avait lui-même retrouvé les exemplaires que jusque là on croyait à jamais perdu.

Le but premier de la Société des Bibliophiles était la publication de textes inédits ou devenus rares. De la fondation à 1914, trente-cinq publications verront le jour. Il ne s'agissait pas toujours de volumes épais - parfois moins de cent pages -, mais les Bibliophiles ont su aussi se lancer dans l'édition de textes de plus grande envergure comme les *Annales de la province et comté de Hainaut* de François Vinchant (42) (6 tomes, 1848-1853) ou encore *Perceval le Gallois, ou le comte du Graal* (6 volumes, 1866-1871), publié par Charles Potvin (43). À deux reprises avant 1914, la Société prit des libertés avec son but initial. Deux de ses publications ne furent en effet pas des éditions de manuscrits ou des réimpressions d'opuscules rares, mais des travaux originaux. Il s'agit de l'étude d'Édouard Poncelet sur *Le drapeau des volontaires du Hainaut en 1790* (1908) et des *Imprimeurs montois* (1913) du même Poncelet en collaboration avec Ernest Matthieu.

Tous ces textes n'ont pas été édités avec toute la rigueur souhaitée. Un exemple nous en est fourni avec les mémoires de Nicolas-Joseph Descamps publiés en 1882 par Jules De le Court et Charles Rousselle : corrections du style de l'auteur, mauvaises lectures, etc. sans parler des omissions dans le but de ménager la susceptibilité des descendants de certaines familles mentionnées dans le manuscrit. Bref, une édition à refaire (44).

Le tirage de ces publications était réglementé. Vingt-sept exemplaires sur beau papier étaient destinés aux membres, à la bibliothèque publique de Mons et à la Société des Bibliophiles français de Paris. Tous ces exemplaires étaient numérotés et rece-

(43) Charles Potvin (Mons, 1818-Bruxelles, 1902), littérateur et professeur. Il a fourni des travaux d'histoire et de critique littéraire. Il est l'auteur d'une *Histoire des lettres en Belgique* (1882) et le fondateur de la Libre Pensée de Bruxelles. *Biographie nationale*, t. 34, Bruxelles, 1968, col. 664-670 (notice de G. VANWELKENHUYSEN) ; E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, t. 2, Enghien, 1903, pp. 249-250.

(44) Une critique en règle de l'édition du texte de Descamps a été faite par A. MILET, "Les 'mémoires' (1780-1843) de Nicolas-Joseph Descamps (1775-1846) et leur publication. Une mise en garde", in: *M.P.S.S.A.L.H.*, vol. 96, 1992, pp. 167-180.

vaient le nom de leur destinataire. La Société voulant se donner un caractère d'utilité publique, il était prévu un tirage sur papier ordinaire - au maximum cent exemplaires - destiné au commerce. La première publication fut tirée à soixante exemplaires sur papier ordinaire. Dix d'entre eux étaient destinés aux journalistes pour qu'ils en rendent compte (45).

Le tirage est à nouveau régenté en 1893, mais cette fois revu à la baisse car il n'est plus question d'exemplaires destinés au commerce. Désormais, les publications ne seront plus imprimées qu'à soixante-deux exemplaires sur beau papier. Un sociétaire faisait d'ailleurs remarquer, lors de la séance du 26 avril 1889, que "beaucoup de personnes qui pourraient faire partie de la Société se contentent d'acheter les mémoires". Ce même membre, resté anonyme, avait proposé d'augmenter le nombre de sociétaires.

Les soixante-deux exemplaires étaient destinés aux membres - ils étaient cinquante à l'époque -, aux Archives de l'État à Mons et à la bibliothèque de la ville. Les volumes restant étaient répartis entre les sociétaires qui avaient été plus spécialement chargés de surveiller l'impression. En 1903, l'article 5 du règlement, qui traitait des publications, est revu et le tirage est porté à soixante-quatre exemplaires (46). On s'était en effet aperçu que, depuis 1885, les publications des Bibliophiles n'étaient plus adressées au Cercle archéologique de Mons ni à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Ces deux sociétés recevront désormais les publications portant les numéros 53 et 54. Nouvelle modification en séance du 28 février 1904 : le tirage est encore augmenté. Pour chaque nouvelle publication, on ajoute au nombre d'exemplaires déjà défini, ceux auxquels le ministre de l'Intérieur pourrait éventuellement souscrire et vingt volumes pour la vente, mais il est stipulé que celle-ci serait limitée aux nouveaux membres et aux bibliothèques et institutions publiques.

Le sérieux des travaux des Bibliophiles n'empêchait pas des réunions nettement moins scientifiques, comme les banquets. La *Gazette de Mons* (47) relate une de ces assemblées amicales

(45) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 28 mai 1835.

(46) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 24 mai 1903.

(47) *Gazette de Mons*, 6 avril 1842, p. 3.

autour de Renier Chalon, "grand amateur de livres, homme d'esprit et excellent convive". On y a ri, chanté, récité des vers et bu à la santé des imprimeurs. Ce type de pratique, qui n'était pas propre aux seuls Bibliophiles, a suscité l'ironie, notamment des auteurs d'une revue intitulée *Le Mons illustré* (1905), qui font raconter à un bibliophile ses souvenirs d'un congrès archéologique durant lequel la principale activité semble avoir été de boire et de manger.

La publication de textes inédits ou rares constitua l'essentiel des travaux de la Société des Bibliophiles. Par deux fois, elle voulut se lancer dans des entreprises différentes, mais sans résultat concret. Lors de la séance du 12 juin 1841, il avait été proposé d'accorder une médaille à l'auteur du meilleur mémoire sur le moyen de conserver les livres et de les préserver des vers, grande préoccupation de tout bon bibliophile. Les mémoires devaient être rentrés avant le 1er mai 1842. Soit par manque d'intérêt pour la question posée, soit par défaut de publicité, à la date prévue pour la clôture du concours, aucune réponse satisfaisante n'avait été reçue. Il fut décidé que la question resterait ouverte jusqu'au 1er août 1843 (48). Ensuite, on n'y fit plus allusion. Cette question n'était pas neuve pour l'époque mais elle ne trouvera de solution qu'à partir de la fin du XIXe siècle. (49)

En 1907, Émile Hublard proposait à ses collègues de dresser le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville - il en était le conservateur - et d'en faire coïncider la sortie de presse avec le septante-cinquième anniversaire de la Société qui devait être célébré en 1910 (50). Le projet n'aboutit pas.

La Société des Bibliophiles avait choisi un imprimeur : Emmanuel Hoyois, un des membres fondateurs. Son travail était apprécié mais des questions financières l'opposèrent à ses collègues. Le 8 février 1842, il fut décidé qu'il y aurait dorénavant incompatibilité entre le fait d'être membre et imprimeur de la Société. Hoyois choisit de rester membre et renonça à la qualité

(48) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 3 novembre 1842.

(49) D. VARY, "La conservation, émergence d'une discipline", in: J.-P. ODDOS (sous la dir. de), *La conservation. Principes et réalités*, Paris, 1995, p. 31.

(50) *B.S.B.B.*, séance du 24 novembre 1907.

d'imprimeur des Bibliophiles (51). Il le redevint cependant temporairement en 1851, pour achever l'impression des *Annales* de Vinchant. Celle-ci avait été confiée à l'imprimeur bruxellois A. Vandale, déclaré en faillite en 1849 (52).

Nous ne possédons que de très rares indications sur la situation financière de la Société des Bibliophiles. Lors de la séance du 6 avril 1840, il est simplement signalé qu'elle est "assez prospère", sans autre précision. Le 8 février 1842, Camille Wins avait même proposé à ses collègues que, lors de la onzième année d'existence, les trois quarts du fonds social soient répartis entre les membres, soit en nature, soit en argent. Cette proposition avait été adoptée à l'unanimité, mais aucune indication ultérieure ne permet de dire s'il y eut mise en pratique.

La publication de *Perceval le Gallois* ne put se faire sans l'aide financière du gouvernement, qui accorda un subside de trois mille francs à la condition que la Société des Bibliophiles fournisse cinquante exemplaires de l'ouvrage (53). La Société limitera les frais d'impression à trois mille cinq cents francs (54). En 1865, le ministre de l'Intérieur ajoutera cinq cents francs pour couvrir les frais encourus par Charles Potvin pour les recherches qu'il devait mener à Paris afin de préparer l'édition du texte de Chrétien de Troyes (55).

Les comptes de 1885 se soldaient par un boni de 344,06 francs mais, au moment où cette information était donnée aux membres, il restait encore à payer une facture d'imprimeur et, pour pouvoir faire face à cette dépense, le trésorier demandait que les publications en magasin soient offertes en vente aux sociétaires avec un rabais de 50 %. Il sera finalement fixé à 60 % (56).

(51) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 6 mars 1842.

(52) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séances des 23 juillet 1849 et 3 avril 1851.

(53) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 24 octobre 1863.

(54) Le tirage prévu était de 28 exemplaires sur papier de Hollande, 200 sur papier satiné (dont 125 pour Ch. Potvin, l'éditeur scientifique du texte), 50 pour le ministre de l'Intérieur et 25 pour le magasin de la Société.

(55) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 16 juillet 1865.

(56) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 13 décembre 1885.

La vente des publications aux membres ou dans le public était pour la Société une source de revenu. Un article du règlement mis au point par les fondateurs, mais qui volontairement ne fut pas imprimé, était ainsi conçu : "les livres qui pourraient être envoyés à la Société par des particuliers ou d'autres sociétés seront vendus aux enchères au profit de la masse, entre les sociétaires" (57). Plusieurs compte rendus de séances font en effet état de vente entre les membres, au profit de la caisse de la Société.

Une autre source de revenu était constituée par les cotisations des sociétaires. Le non paiement de celles-ci impliquait, pour les fautifs, d'être considérés comme démissionnaires. Cela est arrivé notamment à Louis de Chênedollé, professeur à l'Athénée de Liège, à Frédéric Hennebert, archiviste et professeur à l'Athénée de Tournai et à Octave Delepierre, consul de Belgique à Londres (58).

La Société des Bibliophiles de Mons connut une exclusion avant 1914. En 1853, Emmanuel Hoyois manifesta son intention de rééditer le catalogue de la vente de la bibliothèque du comte de Fortsas (59), une facétie de Renier Chalon, accompagné de la reproduction d'articles de journaux et de revues parus à cette occasion, ainsi que de la correspondance envoyée par les bibliophiles abusés par la supercherie. Cette publication ne fut pas du goût de tout le monde et il fut écrit à Hoyois que son initiative était "de nature à désobliger plusieurs de nos collègues qui auraient droit de s'en plaindre et à jeter la désunion dans la société". Hoyois resta sourd à cet appel et persista dans son intention. Une des victimes de Chalon, Mathieu Polain, archiviste à Liège, démissionna.

(57) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 4 avril 1835.

(58) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séances des 23 mars et 3 juin 1844 et 20 mars 1846.

(59) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séance du 26 novembre 1853. Pour plus de détails sur cette vente, voir la notice biographique de Renier Chalon publiée dans *B.S.B.B.*, pp. 121-155.

Lorsque la réédition parut, la Société des Bibliophiles la jugea "très désobligeante et même offensante pour plusieurs membres" et, en vertu de l'article 14 du règlement (60), exclut Hoyoïs (61).

La société des Bibliophiles de Mons, dont l'activité se poursuit encore aujourd'hui, est la plus ancienne du genre en Belgique. Inspirée d'un modèle français, mais moins aristocratique que celui-ci dans sa composition, elle a contribué à faire connaître et à diffuser des textes confinés dans des bibliothèques ou des dépôts d'archives. Elle n'est cependant pas restée fidèle à son objectif de départ et à partir du début du XXe siècle, elle s'est occupée de faire paraître des études originales.

(60) "La Société pourra aussi, en assemblée générale convoquée spécialement et, pour des motifs dont elle appréciera la gravité, décider qu'un de ses membres ne fera plus partie de la Société. En ce cas, la résolution devra être prise à la majorité des deux tiers au moins des membres présents. La personne inculpée, qui aura été invitée par le Bureau à fournir sa justification dans la huitaine et par écrit, ne pourra assister ni au débat préalable ni au vote".

(61) Registre des séances et délibérations de la Société des Bibliophiles, séances des 2 février et 8 mars 1857. Le catalogue, de février 1998, de la Librairie des Éléphants à Bruxelles signale (n° 160) la mise en vente d'un exemplaire du catalogue de la bibliothèque de Fortsas (Bruxelles, G.A. Van Trigt, 1863). Il est accompagné d'une lettre de Chalon adressée, en 1855, à G. Scheler, dans laquelle on peut lire : "Monsieur et honorable confrère en Bibliophilie, Dans un prospectus assez ridicule, le sieur Hoyoïs, imprimeur à Mons, vient d'annoncer une seconde édition - embellie à sa manière - du Catalogue Fortsas. Cette réimpression, qu'il prétend faire malgré moi, est tout bonnement une petite infamie [...]".